



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DÉFR
Office fédéral du logement OFL

7^e conférence suisse des autorités de conciliation en matière de baux à loyer

Jeudi, 2 juin 2016
Parktheater, Granges



THEMES ET PUBLIC CIBLE

THEMES

Les thèmes qui seront abordés lors de la rencontre sur le droit du bail organisée par l'Office fédéral du logement sont les suivants:

1. La procédure de conciliation : aspects pratiques et jurisprudence actuelle
2. Economie de partage et nouvelles formes de location : vers une *Uberisation* du droit du bail?
3. Informations sur le droit du bail (notamment sur sa révision)
4. La jurisprudence récente du Tribunal fédéral en matière de droit du bail – aspects choisis
5. La contestation du loyer initial
6. Les droits en cas de défaut de la chose louée

PUBLIC CIBLE

La conférence s'adresse en premier lieu aux membres et aux collaborateurs des autorités suisses de conciliation en matière de bail à loyer et de bail à ferme. Sont également bienvenus les organisations et les particuliers qui travaillent en lien avec le droit du bail ou qui s'y intéressent.



DIRECTION DE LA CONFERENCE ET ORATEURS

DIRECTION DE LA CONFERENCE

Cipriano Alvarez, avocat

Chef du centre de prestations Droit de l'Office fédéral du logement, médiateur en économie SGO.

ORATEURS

Carole Aubert

Avocate, associée chez SPLC Avocats & Notaires, représentante des locataires au sein de la Chambre de conciliation du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers pour les litiges relatifs au droit du bail, co-auteur du commentaire pratique Droit du bail à loyer et rédactrice à la revue Droit du Bail.

Patricia Dietschy-Martenet, docteure en droit et avocate

Chargée d'enseignement aux Universités de Neuchâtel et de Fribourg, collaboratrice scientifique pour le Séminaire sur le droit du bail de l'Université de Neuchâtel, vice-présidente du Tribunal de prud'hommes de la Broye et du Nord vaudois.

Prof. **Thomas Koller**, docteur en droit

Professeur de droit privé et de droit des assurances sociales à l'Université de Berne, spécialiste du droit du bail, auteur du commentaire de la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de droit du bail paraissant une fois par an dans la Revue de la Société des juristes bernois (Zeitschrift des Bernischen Juristenvereins).

Claude Schrank, docteur en droit

Avocat chez Waldmann Petitpierre Rechtsanwälte & Notare, auteur d'une thèse sur la procédure de conciliation selon la procédure civile fédérale (2015).

Matthias Tschudi, docteur en droit

Avocat, associé chez Tschudi Thaler Rechtsanwälte, titulaire d'un master en gestion immobilière, co-auteur du Commentaire SVIT du droit suisse du bail à loyer, auteur de différentes contributions à la revue MietRecht Aktuell.



ORGANISATION

LIEU DE LA CONFERENCE

La conférence se tiendra au Parktheater, Lindenstrasse 41, 2540 Granges.

TRADUCTION SIMULTANEE

La conférence se déroulera en allemand et en français avec interprétation simultanée.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription à la conférence s'élèvent à 180 francs. Ils couvrent la préparation des salles, les honoraires de conférence, les documents de conférence, le buffet de midi (eau minérale et café compris) ainsi que les collations proposées lors des pauses.

INSCRIPTION

Nous vous conseillons de vous inscrire en ligne (www.schlichtungstagung.admin.ch): il suffit de remplir la formule qui s'affiche, puis de valider.

Vous pouvez bien entendu toujours vous inscrire au moyen du **coupon d'inscription** annexé, en l'envoyant par la poste (Office fédéral du logement, centre de prestations Droit, Storchengasse 6, 2540 Granges), par courriel (recht@bwo.admin.ch), ou encore par fax (058 480 91 08).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **2 mai 2016**. Pour les annulations communiquées après le **25 mai 2016**, les frais d'inscription seront facturés dans leur totalité. Nous accueillons volontiers les remplaçants en cas d'empêchement.

L'Office fédéral du logement se réserve le droit, si des motifs impérieux l'exigent, de remplacer certains exposés ou certains orateurs, voire d'annuler des présentations. Si un élément du programme ne peut avoir lieu, les organisations ou particuliers inscrits en seront informés par courriel au plus tard deux semaines avant la date prévue. Les modifications mineures du programme de la manifestation seront annoncées en temps voulu sur www.schlichtungstagung.admin.ch.



PROGRAMME

09.30	Ouvertures des portes et café de bienvenue	
10.15	Ouverture de la conférence	
10.20	La procédure de conciliation : aspects pratiques et jurisprudence actuelle <i>[Df]</i>	Claude Schrank
11.00	Pause	
11.20	Economie de partage et nouvelles formes de location : vers une <i>Uberisation</i> du droit du bail? <i>[Fd]</i>	Carole Aubert
12.00	Information sur le droit du bail <i>[Df]</i> Etat actuel de la révision du droit du bail Adaptions de l'OBLF Statistique sur l'activité des autorités de conciliation en matière de droit du bail	Cipriano Alvarez
12.30	Questions et discussion	
12.40	Repas de midi	
14.10	La jurisprudence récente du Tribunal fédéral en matière de droit du bail – aspects choisis <i>[Df]</i>	Prof. Thomas Koller
14.50	La contestation du loyer initial <i>[Fd]</i>	Patricia Dietschy
15.30	Pause	
15.50	Les droits en cas de défaut de la chose louée <i>[Df]</i>	Matthias Tschudi
16.30	Questions et discussion	



COUPON D'INSCRIPTION

inscription en ligne: www.schlichtungstagung.admin.ch

L'inscription est valable pour l'autorité de conciliation / l'organisation / le particulier

Indications sur les participants: prénom/nom, poste/fonction, titre/diplôme

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.

Adresse d'envoi de la confirmation d'inscription et de la facture:

Adresse privée Adresse professionnelle (veuillez cocher)

Courriel: Téléphone:

Date: Signature:

Office fédéral du logement OFL

Droit

Storchengasse 6 • 2540 Granges

Tél. 058 480 91 11 • fax 058 480 91 08

recht@bwo.admin.ch • www.ofl.admin.ch

